

REGLEMENT DU XXXXI ème SALON DES ARTS DE LA VILLE DE GARDANNE

**DU 12 au 16 Octobre 2020 à la Maison du Peuple
Avenue Léo Lagrange**

INSCRIPTIONS

La participation au Salon des Arts et au prix SEMAG est totalement gratuite et est réservée aux personnes majeures.

En contrepartie les exposants sont tenus de proposer leur participation au gardiennage de l'exposition par tranche de deux heures trente en fonction des horaires qui leur conviennent.

Les fiches d'inscriptions Salon des arts et/ou SEMAG devront être remplies en caractères majuscules d'imprimerie

Elles devront parvenir au secrétariat de l'école d'art par courrier ou en l'amenant à École *Municipale* d'Arts *Plastiques* 39, boulevard Carnot, 13 120 Gardanne soit par E-mail : école-artplastique@ville-gardanne.fr **entre le 2 et le 25 Septembre 2020 au plus tard**

DEPOTS DES OEUVRES

**Les œuvres devront être déposées :
le samedi 10 octobre à la Maison du Peuple de 9h30 à 11h30.**

Toute œuvre présentée devra porter au dos une étiquette précisant le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre

Les œuvres ne présentant pas un système d'accrochage correct et solide, une stabilité, ou ne répondant pas aux normes de sécurité seront refusées à l'exposition.

L'accrochage et l'organisation sont sous la responsabilité de l'école d'Arts Plastiques et du Service Culturel.

**L'exposition se tiendra du 12 au 16 Octobre 2020
Ouverture tous les jours de 14h à 19h et fermée les dimanche et lundi
Mercredi et vendredi elle sera ouverte de 10H à 12h et de 14h à 19h**

La date du vernissage vous sera donnée ultérieurement

CATEGORIES

Chaque artiste ne pourra présenter qu'UNE ŒUVRE parmi les catégories suivantes

Classique,

Moderne,

Contemporain,

Gravure-dessin-aquarelle-art numérique,

Volume, installation

La hauteur des œuvres ne devra pas excéder 2 mètres.

L'installation des volumes est à la charge de l'exposant.

La surface maximum d'occupation au sol est de 3m²

Les pièces présentées en volume, installation, sculpture doivent comporter un support (socle, sellette ou autre) si nécessaire

Le format maximum des toiles ou dessins est de 100cm X 100cm cadre compris.

RETRAIT DES OEUVRES

Le retrait des œuvres se fera le vendredi 16 Octobre 2020 de 16H30 à 18 H30

Les exposants ont obligation de venir rechercher leurs œuvres

Au-delà de ces horaires les œuvres ne seront plus sous la responsabilité du Service Culturel et de l'école d'Arts Plastiques

Veillez vous munir d'une pièce d'identité pour le retrait des œuvres.

PRIX

Un total de 16 prix sera décerné

Chacune des cinq catégories comprend un premier, un deuxième et un troisième prix: « Classique », « Contemporain », « Moderne », Gravure, dessin, aquarelle, art numérique » et « Volume, sculpture, installation »

Sont ajoutés

Le Prix de la Ville de Gardanne

Le Prix du Public délivré en fin d'exposition

Les prix sont délivrés en bons d'achats de 20€ chacun

Le jury sera composé de 2 membres issus du monde des arts et d'un(e) candide

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

École Municipale d'Arts Plastiques

39, boulevard Carnot, 13 120 Gardanne

E-mail : ecole-artplastique@ville-gardanne.fr

Secrétariat tel 04 42 513 872, fax : 04 42 51 47 79

4^{ème} PRIX SEMAG

(Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Gardanne et sa région)

Dans le cadre annuel du Salon des arts l'école d'arts plastiques organise en parallèle une exposition patronnée par la SEMAG.

Cette exposition sera dotée de 5 prix en bons d'achats de 150€ chacun a valoir chez Bricomarché)

La participation est ouverte à toutes les personnes majeures.

Seuls les participants présentant une œuvre au Salon des Arts pourront aussi concourir au prix SEMAG

Chaque participant ne pourra présenter qu'une œuvre.

Toutes les catégories d'œuvres suivantes sont acceptées : peinture, dessin, gravure, sculpture, photo.

Toutefois il y a deux conditions à cette participation :

Les lauréats devront céder leurs œuvres à la SEMAG qui s'engage à les exposer en permanence dans ses locaux et lors de manifestations promotionnelles

Cette année, comme l'an dernier, la thématique des œuvres est : Art et science

Les artistes qui désireront utiliser des matériaux de récupération devront entrer en contact avec la SEMAG au 04 42 65 77 20

Les horaires, les dates et le règlement de ce concours sont identiques à ceux du Salon des arts

École Municipale d'Arts Plastiques
39, boulevard Carnot, 13 120 Gardanne
E-mail : école-artplastique@ville-gardanne.fr